

Questions orales

● (1442)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quelle est la position du parti conservateur là-dessus?

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, quand nous parlons de rémunération, nous parlons de rémunération totale. Cela comprend, évidemment, les avantages sociaux comme les pensions. Le président du Conseil du Trésor est en train d'effectuer une étude de toute la question des pensions de tous les employés et personnes au service du gouvernement fédéral. Le rapport ne devrait pas tarder. Je crois que la première question, qui portait sur les pensions, s'adressait à mon collègue le ministre des Finances. Le député m'a ensuite posé une question sur la rémunération générale. C'est à cette question que je répondais.

A cet égard, monsieur l'Orateur, il faut se rendre compte que les cadres supérieurs dans la Fonction publique gagnent beaucoup moins que ceux du secteur privé. Je rappelle au député que la Commission Lambert dans son dernier rapport dit que le traitement des fonctionnaires fédéraux supérieurs est bien inférieur à celui de leurs homologues du secteur privé. Le député me demande s'ils devraient être augmentés. Le député sait que nous avons adopté une partie des recommandations de la Commission Lambert, antérieurement la Commission Clyne, et nous en avons parlé à la Chambre. Il peut s'y reporter pour voir ce que nous avons fait. Il verra que les députés d'en face ont critiqué toutes les mesures que nous avons prises.

* * *

LES GRAINS

BLÉ—LA DATE DE L'AUGMENTATION DU PRIX AU CANADA—LA POSSIBILITÉ D'UN NOUVEAU CRITÈRE POUR LA FIXATION DES PRIX DE BASE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Cela fait maintenant quelque cinq ou six mois qu'il a commencé à nous promettre une augmentation du prix du blé au Canada selon le système du double prix. Ainsi que le sait le ministre, le prix s'est stabilisé à \$3.25 le boisseau tandis que les coûts de production atteignent maintenant jusqu'à \$3.96 d'après le ministère de l'Agriculture. Quand le ministre annoncera-t-il cette augmentation? Cherche-t-il un prétexte pour revenir sur la promesse qu'il a faite, depuis cinq ou six mois qu'il en parle?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député emploie de nouveau le mot «promesse». Ce qui s'est en fait passé, c'est que nous en avons discuté avec les organisations agricoles en étudiant avec elles les questions que pose ce problème. Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai déclaré à la Chambre que j'espérais qu'une décision soit prise à ce sujet dans le courant de décembre. Naturellement, le député induit en erreur la Chambre, encore une fois non intentionnellement, je le suppose, en déclarant que le prix a été fixé à \$3.25 voici quelques années. La vérité est qu'en 1973, il a été fixé pour une durée de sept ans à l'intérieur d'un éventail de prix allant de \$3.25 à \$5. Depuis cette époque, il est demeuré la plupart du temps bien au-dessus du prix minimum de \$3.25.

[M. Stevens.]

Nous avons néanmoins l'intention de réétudier la question étant donné que l'inflation a été plus rapide que prévu entre 1974 et 1976. C'est le fait que nous prenons maintenant en considération lors de nos discussions.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, le prix minimum est effectivement fixé à \$3.25 depuis septembre 1976. Le ministre envisage-t-il de présenter des modifications à la loi afin que ce prix minimum soit automatiquement indexé par rapport aux coûts de tous les facteurs de production agricole, en d'autres termes par rapport aux coûts de production?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, le député ignore que ce qui a été conclu en 1973 était un accord d'une durée de sept ans prévoyant un prix situé entre \$3.25 et \$5. Il n'a pas alors été suggéré que le prix minimum suffirait nécessairement à rentabiliser la production des agriculteurs. La question essentielle est de savoir si cet éventail de prix est équitable compte tenu des fluctuations qui peuvent être enregistrées. Lors de l'étude de cette législation devant la Chambre et au comité, nous avons alors convenu que l'inflation progressait déjà assez rapidement, et probablement encore plus qu'il n'avait été prévu en 1973. Nous avons donc introduit dans la loi une disposition permettant une révision. C'est à cette révision que l'on procède actuellement.

* * *

LA CONSOMMATION

LES RUMEURS DE SUPPRESSION DU MINISTÈRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Jeudi dernier, en répondant à une question posée par le député de Matane, le premier ministre a indiqué que les rumeurs publiées par la presse selon lesquelles le gouvernement a l'intention ou songe à la possibilité de supprimer le ministère de l'Expansion économique régionale étaient fausses. J'aimerais donc demander au premier ministre si les rumeurs mentionnées par la presse pendant la fin de semaine selon lesquelles le gouvernement a l'intention ou songe à la possibilité d'éliminer le ministère de la Consommation et des Corporations sont fausses elles aussi. Je pose la question parce que la plus grande partie du travail du ministère consiste à appliquer les lois établies par le parlement pour protéger les consommateurs et l'ensemble des Canadiens qui ont affaire avec le marché et parce que le gouvernement a indiqué qu'il avait l'intention de se servir avant tout du marché pour assurer le bien-être des Canadiens.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, autant que je sache, cette rumeur et l'autre rumeur qui a circulé au même moment n'ont absolument aucun fondement. Je signale cependant à la Chambre que de temps à autre, le gouvernement ou certains membres de la Fonction publique songent à réduire le nombre de ministères. Il y a donc peut-être des fonctionnaires qui essaient actuellement de trouver le moyen de réduire le nombre de ministères. Je puis cependant garantir au député que le gouvernement n'a pas pour politique à l'heure actuelle de réduire le nombre de ministères, ni de l'accroître d'ailleurs. Si nous voulions le faire, nous ne commencerions certainement pas par le ministère de la